



CONSEIL MUNICIPAL

du 30 août 2024

PROCES VERBAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 30 août 2024 à 19h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GOUX, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 10

Présents : Hélène DESPRES ; Valentin FLEYTOUX ; Michel FLORENTIN ; Patrick GOUX ; M-Alyette JACQUES ; Laurence REMY ; Sandrine SCHWOERER ; Yves SERGENT ; Stéphanie DJABOU ; Yvan PATRIKEEFF

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Michel FLORENTIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19/07/2024

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2024-29 - Budget communal : décision modificative n°2

Dans le cadre du budget primitif, les crédits concernant les travaux d'aménagement du réseau électrique n'ont pas été imputés sur le bon compte.

A la demande du Service de gestion Comptable, la commune doit transférer la somme de 100 500 € du compte 21538 sur le compte 20418.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la **décision modificative** suivante :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|--------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Chapitre 21 Compte 21538 | - 100 500 € | | | |
| Chapitre 204 Compte 204182 | | | + 100 500 € | |
| TOTAL | - 100 500 € | | + 100 500 € | |

VOTES : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0